

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023*

**DELIBERATION N° 2023-18**

**Recrutement renfort animation territoriale**

Le vingt-trois novembre deux-mille-vingt-trois à quinze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni au cours d'une nouvelle session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt novembre deux-mille-vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Betsabée HAAS – Tours Métropole Val de Loire	Marie-Pierre BÉNARD – CNPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire      Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Aucun

11 administrateurs présents, 11 votants.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre 2023, le conseil d'administration réuni à nouveau le 23 novembre peut délibérer valablement sans quorum.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),  
**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,  
**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

### **Considérant**

- La nécessité de faire monter en compétence les acteurs sur les territoires, et faciliter la mise en œuvre de projets favorables à la biodiversité dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale,
- La demande de subvention accordée pour un an renouvelable une fois, au titre du Fonds Vert pour permettre de renforcer l'animation territoriale,

### **Décide à l'unanimité**

d'approuver le recrutement, via un contrat de projet d'un an renouvelable une fois, d'un chargé de mission « animation territoriale biodiversité » pour massifier l'animation réalisée par l'ARB sur le territoire régional.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET